

Les groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles à l'Assemblée nationale :

**Québec doit maintenir et accroître les mesures
pour corriger les situations d'inégalités entre les femmes et les hommes**

Caplan, 25 janvier 2005 – « Les inégalités persistent entre les femmes et les hommes au Québec. Elles affectent les femmes dans leur intégrité, dans leur dignité ou dans leur capacité économique », d'affirmer Marie-Thérèse Forest, coordonnatrice de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles. « La GÎM compte parmi les régions où la hausse du taux de victimisation de la violence conjugale a été la plus importante de 1997 à 2001. C'est une des trois régions où on a connu une progression constante. » La Table présentera son mémoire devant la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec, le 26 janvier 2005, dès 17 heures.

Notre mémoire en bref :

Notre mémoire contient quatre recommandations qui résument bien notre position :

Que le Gouvernement du Québec mette en place rapidement et en priorité une politique en Condition féminine basée sur une approche spécifique qui se fonde sur une discrimination basée sur le sexe.

Que le Gouvernement du Québec mette en place éventuellement une politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui fait appel à une approche sociétale.

Que le Gouvernement du Québec maintienne les missions distinctes et les structures respectives du Conseil du statut de la femme et de ses bureaux régionaux et aussi du Secrétariat à la condition féminine.

Que le Conseil du statut de la femme s'appelle dorénavant le Conseil des femmes du Québec.

Revendications plus générales :

L'État doit assumer ses responsabilités pour corriger les situations d'inégalités qui affectent les femmes. En effet, les dernières données indiquent qu'elles n'ont que 70% du salaire des hommes, qu'elles représentent la très grande majorité des personnes qui restent auprès d'un parent dans le besoin « aidante naturelle » et ce, à leur frais et sans véritable reconnaissance économique, que la diversification de choix de carrière des filles est une priorité, compte-tenu que les créneaux de développement de la région se trouvent dans des secteurs d'emploi traditionnellement masculins, etc. Ainsi, le gouvernement du Québec et son parlement doivent s'assurer que les lois et les politiques aillent dans le sens de l'égalité entre femmes et hommes. L'État ne doit pas hésiter à corriger les situations inéquitables.

